Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 janvier 1996

A 19h10, le Président ouvre les débats, il salue les membres présents et présente les excuses de quelques absents, soit: Emile Gauchat, Marcel Studer et Jean-Marc Guillod.

Gillou est nommé scrutateur.

Au point 2 de l'ordre du jour, la parole est laissée au secrétaire qui fait la lecture du Procès-verbal de l'Assemblée du 20 janvier 1995. Ce P.V. est accepté à l'unanimité.

Le point 3 de l'ordre du jour permet au Président de nous faire revivre les instants importants de la vie de notre société, ceux qui ont émaillé notre 10 ème anniversaire, avec pour corollaire, la sortie de Paris. Il nous montre qu'il progresse chaque année dans les métaphores et didactique. L'académie française n'est plus très loin.

Au point 4, le caissier commente brièvement les comptes dans lesquels il ressort que l'année 1995 se termine avec une perte de 342.20. La fortune nette totale de la société se monte à Fr. 10'676.250. Le budget est quant à lui équilibré.

Jean-Paul Steinegger lit le rapport de vérification et les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Pierre Bourquin nous présente son programme pour 1995, lequel en plus des entraînements du mardi soir prévoit une sortie de 2 jours à ski de piste, un week-end en Alsace, un week-end en montagne et une sortie automnale en VTT.

Au point 6, il est annoncé la liste des nouveaux membres, soit Aimé Decrauzat, Florian Monney, Roger Picard, Pierre Petignat, André Schmutz et Jean-Marc Guillod.
Au chapitre des démissions, nous avons Denis Borloz et Philippe Lehmann

Aux divers, le Président annonce que le repas coûtera Fr. 30.- par personne, boissons comprises, la société mettant la différence de sa caisse.
Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer la manière d'organiser cette dernière, avec un repas à la clé. Si cela pose un problème, si des membres désireraient une organisation différente. Tout le monde approuve la formule actuelle.

Le Président ouvre ensuite la discussion sur la manière de procéder en cas de cadeaux à faire à nos membres lors d'événements particuliers de leur vie. Faut-il avoir une liste type, décider au coup par coup ? L'Assemblée laisse le comité gérer cette affaire comme il le désire.

Gérald Schaffter demande que pour la Corrida, chaque membre participe à la promotion de cette course en distribuant des programmes autour de lui et en plaçant 5 affiches dans son environnement professionnel ou sportif.

Le Président ouvre discussion sur le nombre croissant des membres de notre société. Il pose la question s'il faut instaurer un numérus clausus.
Différentes propositions sont faites:
- faire 2 équipes différentes (groupe de vétérans)
- laisser le statut quo
- limiter le nombre

Au vote, à l'unanimité moins 1 voix (Andréa), il est décidé de limiter le nombre de nos membres.

2 propositions sortent:

- Limiter au nombre actuel
- Limiter au nombre actuel, + un certain nombre.

Par 15 voix contre 10, il est décidé le limiter le nombre de nos membres au chiffre actuel.
Il sera fait une liste d'attente, et à chaque démission, une personne sera admise au sein de notre société.

Le dernier à prendre la parole, Pierre Pétignat demande où est passé le point 7 de l'ordre du jour.
Le Président ne le trouvant pas, il clôt la séance à 20h35.